

DEPARTEMENT DU CANTAL

SAINT-FLOUR COMMUNAUTE

DECISION DU PRESIDENT n°2025-468  
PRISE PAR DELEGATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

**OBJET :**

**Enlèvement des bennes de la déchetterie de Chaudes-Aigues  
Marché de prestation de service**

**La Présidente de Saint-Flour Communauté,**

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L. 5211-10 ;

**Vu** le Code de la commande publique et ses articles L. 2122-1, R.2122-8 et L.2125-1, R2162-13 et R.2162-14 ;

**Vu** les délibérations du conseil communautaire n°2020-136 en date du 30 juillet 2020 et n°2020-273 en date du 13 octobre 2020 portant délégation d'une partie des attributions de l'organe délibérant à la Présidente ;

**Vu** la nécessité de passer un marché de prestations de services sous la forme d'un accord cadre à bon de commande pour la réalisation de la prestation d'enlèvement des bennes sur la déchetterie de Chaudes-Aigues pour une durée de neuf (9) mois pour la période juillet 2025 à avril 2026 ;

**Vu** la proposition de l'entreprise Transplanèze – 15300 Ussel :

**DECIDE**

**Article 1 :** D'approuver et de signer le marché de prestations de services pour l'enlèvement des bennes pour une durée de neuf mois avec l'entreprise Transplanèze – 15300 Ussel pour un montant unitaire de 168.00 € HT/ benne pour l'enlèvement d'une seule benne, de 110.00 € HT/benne pour l'enlèvement de deux bennes par jour et de 120 €HT/benne pour l'enlèvement de 3 bennes ou plus.

**Article 2 :** Dit que les crédits sont inscrits au budget primitif 2025, budget annexe « collecte OM - Déchetterie » ;

**Article 3 :** Ampliation de la présente décision sera transmise à Monsieur le Trésorier de Saint-Flour.

**Article 4 :** Que tout recours contentieux à l'encontre de la présente décision doit être présenté devant le tribunal administratif territorialement compétent dans un délai de deux mois à compter de sa notification. La juridiction administrative compétente peut aussi être saisie par l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr)

Fait à Saint-Flour, le 10 juillet 2025

La Présidente,

Céline CHARRIAUD



**Il sera rendu compte de cette décision à la prochaine séance du conseil communautaire**

**Transmise en Préfecture le 11 JUL. 2025**

communauté en préfecture  
015-200066660-20250710-DEC2025-468-AU  
Date de télétransmission : 11/07/2025  
Date de réception préfecture : 11/07/2025

**Publiée** sous format électronique sur le site internet de Saint-Flour Communauté, conformément à l'ordonnance n°2021-1310 du 7 octobre 2021 et au décret n°2021-1311 du 7 octobre 2021 portant réforme des règles de publicité, d'entrée en vigueur et de conservation des actes pris par les collectivités territoriales et leurs groupements, le

11 JUIL. 2025

Accusé de réception en préfecture  
015-200066660-20250710-DEC2025-468-AU  
Date de télétransmission : 11/07/2025  
Date de réception préfecture : 11/07/2025

## Enlèvement des bennes de la déchetterie de Chaudes Aigues.

### Détail Estimatif.

L'enlèvement des bennes comprend :

- L'enlèvement des bennes et leur vidage au centre d'enfouissement des Cramades ou au centre de tri à Saint-flour. (Environ 60 rotations sur la période mi-août 2025 à fin mars 2026)
- Le pesage des bennes au centre des Cramades (SYTEC)
- L'intervention dans un délai de 24h (36h maxi) à compter de la demande d'enlèvement. Cette intervention pourra comprendre l'enlèvement de plusieurs bennes.

Nature des prestations	Unité	Nbre	Prix unitaire HT/ benne	Montant HT
Intervention pour l'enlèvement d'une seule benne	U	15	168,00	2520,00
Intervention pour l'enlèvement de deux bennes	U	30	110,00	3300,00
Intervention pour l'enlèvement de 3 bennes	U	10	120,00	1200,00
Enlèvement au-delà de 3 bennes	U	5	120,00	600,00
Total Montant Total HT				7620,00
TVA 5.50%				419,10
Total Montant Total TTC				8039,10

Fait à Saint-Flour, le 10/07/25

L'entrepreneur

**TRANSPLANEZE**  
Groupe NIOCEL

1 route de Lioran  
15300 USSEL

Tél : 04 71 73 20 20 - contact@groupeniocel.com

SIRET : 377 865 084 00018 - APE 4941 A

TVA FR : 11 377 865 084

Offre acceptée le

La Présidente de Saint-Flour Communauté.

Céline CHARRIAUD

Accusé de réception en préfecture  
015-200066660-20250710-DEC2025-468-AU  
Date de télétransmission : 11/07/2025  
Date de réception préfecture : 11/07/2025